

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Forum de la Fonction publique : un

GOVERNEMENT, agents publics, partenaires sociaux et usagers sont tous conscients, depuis des années, que la Fonction publique est aujourd'hui une machine grippée par des dysfonctionnements relatifs à son cadre juridique et à la gestion chaotique des Ressources humaines. Les recommandations contenues dans le rapport remis vendredi passé au ministre Madeleine Berre sont présentées comme des correctifs indispensables.

Serge A. MOUSSADJI &
Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

AU terme des travaux du forum de la Fonction publique, 144 recommandations ont été élaborées et soumises au gouvernement. L'objectif est de transformer la Fonction publique, comme on le ferait d'une vieille Citroën 2 CV (deux-chevaux) en une belle Ferrari. Car le contexte, pénible pour l'utilisateur le plus souvent, est connu de tous. Le dispositif juridique est obsolète et inadapté (à cause des textes rigides), la gestion des Ressources humaines ne respecte pas la norme, le cadre actuel ne prend pas en compte l'utilisateur, etc. Les conséquences sont des grèves récurrentes qui sont à l'origine, selon le rapport, des "dysfonctionnements de l'appareil administratif" et des perturbations de "la cohésion sociale".

Il faut admettre que les mouvements d'humeur n'épargnent aucun secteur de l'administration gabonaise. Et cela depuis des années. "Au Gabon, les agents des régies financières, à savoir le Trésor public, les Impôts, la Douane et les Hydrocarbures, en grève depuis deux semaines, ont décidé hier, lundi 27 juillet, de mettre fin au service minimum. Le gouvernement, selon eux, ne veut pas ouvrir de négociations. La grève risque de plomber davantage l'économie du pays déjà fragilisée par la pandémie du Covid-19", écrivait par exemple RFI, sur son site, en juillet dernier. En 2015, TV5 monde faisait déjà ce commentaire: "La grève de la fonction publique gabonaise semble interminable. Cela fait près de deux mois que les employés de l'État ont cessé le travail. Ils viennent de voter la reconduction de leur mouvement

dont le front, aujourd'hui, commence à se fissurer."

Les recommandations évoquées plus haut devraient permettre une refonte totale de la Fonction publique. Elles portent sur la révision du cadre juridique et institutionnel de l'administration, la mise en place d'un nouveau système de gestion des ressources humaines (procédure améliorée des recrutements, régularisation des situations administratives et financières des agents, etc.), l'informatisation des services de l'État (pour que ceux-ci soient plus attractifs et proches des usagers), l'amélioration du cadre du travail et des conditions sociales des fonctionnaires (notamment la révision de la situation des retraités) et, enfin, la mise en place de programmes de formation (qui prennent en compte les besoins de l'administration gabonaise, entre autres).

Pour améliorer le système actuel, les 800 participants au forum (responsables de l'administration centrale, agents publics et partenaires sociaux) ont émis des idées qui pourraient avoir l'assentiment des pouvoirs publics. Ils ont préconisé, sur le plan juridique, l'élaboration d'un projet d'arrêté interdisant le mode de recrutement par "voie de présalaire" ou encore l'adoption d'une note circulaire interdisant le recrutement de la main-d'œuvre non permanente (MONP). Une meilleure prise en charge des

agents en fin de carrière devrait voir une harmonisation des activités de la direction générale de la Fonction publique (DGFP) et de la Caisse des pensions et des prestations familiales (CPPF). Mais chacun est conscient que cette réforme ne se fera pas en un claquement de doigts. Elle se fera en plusieurs étapes et le chronogramme prévoit qu'elle soit achevée en 2022.

Joël Ondo Ella, vice-président du comité de pilotage du forum, a d'ailleurs admis qu'il était temps "d'avoir une Fonction publique dépouillée des pratiques peu orthodoxes". "Il y a une situation que les gens ignorent. Dès qu'un ministre n'est plus en fonction, les dossiers qu'il avait engagés, parce que la signature est attachée à la personnalité, reviennent sans signature et cela bloque le processus d'avancement des dossiers. Nous pensons qu'il faut dématérialiser la signature, pour qu'elle soit un acte administratif, au lieu qu'elle soit attachée à la personnalité du ministre."



Photo: D.O. L'Union

Les recommandations adoptées devraient permettre une refonte totale



rapport pour tout remettre à plat

Plus de 7 000 dossiers à régulariser

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

SELON le rapport sur le forum de la Fonction publique, on a appris que la situation administrative et financière de 7 446 agents n'avait toujours pas été régularisée. Il s'agit de fonctionnaires en présalaire et des diplômés des écoles nationales (ENA, EPCA, INFASS, ENSET, ENCSG, etc.). Quatre pistes seront suivies pour procéder à la régularisation progressive de ces personnes. Le gouvernement devrait élaborer des projets d'arrêtés pour intégrer dans la Fonction publique les agents qui ont un matricule solde et une attestation de recrutement. Cet acte de gestion n'aura pas d'incidence financière et va juste combler un vide juridique et admi-

Pour 7 446 dossiers en attente de régularisation, l'État va devoir déboursier la somme de 26 milliards.



Photo: Rudy Hombenet/L'Union

Les fonctionnaires qui observent ici un piquet de grève devant le ministère de la Fonction publique, attendent beaucoup de ce rapport.

nistratif. Des reclassements après des stages réguliers sont aussi envisagés. L'autre piste, c'est le reclassement après des concours professionnels. Ils concernent les fonctionnaires des ministères de la Santé et des Affaires sociales. Celui d'après le Cames est la dernière option. Seuls peuvent en bénéficier, les enseignants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Pour 7 446 dossiers en attente de régularisation, l'État va devoir déboursier la somme de 26 milliards.

Mais ce n'est pas le montant global dont les pouvoirs publics vont s'acquitter. En effet, à cela, il faudra ajouter les rappels de solde des agents déjà admis à faire valoir leur droit à la retraite, y compris les fonctionnaires décédés, la poursuite de la modernisation de la gestion des ressources humaines, etc. Pour rappel, le plan de régularisation a débuté en 2019 et a déjà abouti à la régularisation de 3 998 agents publics en situation de présalaire.



Photo: DR/L'Union

Les inconnus du rapport

S.A.M.
Libreville/Gabon

LES travaux du forum de la Fonction publique, dont le rapport a été remis dernièrement au ministre Madeleine Berre, ont permis de faire le tour de la situation actuelle du fonctionnariat au Gabon. Si le travail abattu est remarquable, il n'en demeure pas moins que toute œuvre humaine est à parfaire. Ainsi, il semble que des points ont été oubliés dans ce document. Cinq ateliers ont été mis en place (cadre juridique, ressources humaines, moderni-

sation, social et formation). Mais une seule commission, celle relative aux Ressources humaines et à la Modernisation, est parvenue à chiffrer un pan de son action. Au milieu des recommandations, la régularisation du suivi des carrières "aura un

L'autre point sur lequel le rapport ne souffle mot est le changement de catégorie des agents qui n'ont pas passé de stages depuis plusieurs années.

impact total de 26 milliards de FCFA en année pleine pour 7 446 situations", précise le rapport. Au regard des autres titres, des solutions qui pourraient bientôt tomber sur la table du gouvernement, il ressort que la réforme va forcément avoir un coût. Sans donner un montant définitif, un projet de financement aurait dû accompagner ce document. Mais en se basant sur les dépenses envisagées pour la régularisation du suivi des carrières, il est évident que cette refonte de la Fonction publique va coûter très cher.

L'autre point sur lequel le rapport ne souffle mot est le changement de catégorie des agents qui n'ont pas passé de stages depuis plusieurs années. Selon certaines indiscretions, de nombreux fonctionnaires ont fait 10 ans ou plus sans être reclassés pour cette raison. Le rapport a indiqué que les reclassements se font "après des stages réguliers (ou) des concours professionnels". Une directive qui ne semble donc pas être suivie à la lettre, plusieurs agents publics n'en ayant pas bénéficié depuis bien longtemps.



Photo: DR/L'Union